

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2015**

Le deux décembre deux mille quinze à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

**Etaient présents** : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOFF, Claude WEIL, Anne-Marie GINTZ, Florence SCHWARTZ, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Corinna BUISSON, Tania MUHLMAYER, Benoît GSELL, Christian JAEG, Guy RIEFFEL et Marie-Paule MULLER

**Absents excusés** : Elisabeth DE MONTIGNY, Frédéric OSTERTAG, François LARDINAIS et Eric VILMAIN (procuration donnée respectivement à Stéphanie GUIMIER, Florence SCHWARTZ, Sonia SCHMIDT, et Benoît GSELL)

**Absent** : Erik GARCIA

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015
- 4) Affaires financières
  - a) *préparation budget primitif 2016*
    - droits et taxes communaux
    - crédits scolaires
    - loyer des terres communales
    - tarifs de location de la salle des fêtes et salle polyvalente Rohan
  - b) *engagements de crédits d'investissements 2016*
  - c) *fixation d'un tarif pour l'école de musique*
  - d) *Cession de logement par DOMIAL*
- 5) Affaires d'urbanisme et travaux :
  - a) *Adhésion à la démarche zéro pesticide : convention avec la Région*
  - b) *Transfert des conventions en cours avec le SDAU à l'ATIP*
- 6) Avis sur l'adhésion de l'ATIP et du SMICTOMME de Molsheim et environs au Centre de Gestion du Bas-Rhin
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, la représentante de la presse et le fidèle auditeur.

# 1) COMMUNIQUES DU MAIRE

## 1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- mardi 8 décembre à partir de 17h00 au centre ville : défilé du Saint Nicolas par l'Union des Commerçants
- mercredi 9 décembre à 18h30 à l'hôtel de ville : réunion du conseil de communauté
- samedi 12 décembre à 18h30 à la salle des fêtes : fête de Noël du personnel
- dimanche 13 décembre à 16h00 à l'église Saint Laurent : concert organisé par la paroisse au profit de la formation d'un chien d'aide à non voyant
- vendredi 18 décembre à 20h00 à l'église St Laurent : concert de l'Avent par l'Orchestre de Chambre de Sélestat
- dimanche 20 décembre de 14h00 à 17h00 au centre ville : animation de Noël, marché de Noël au cercle catholique, concours de Bredele
- dimanche 20 décembre à 17h00 à l'église St Laurent : concert de Noël animé par les chantres et musiciens de BENFELD
- samedi 26 décembre à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- jeudi 31 décembre à la salle des fêtes : soirée du réveillon organisée par le Bushido Benfeld
- samedi 2 janvier à 14h00 (départ à la salle des fêtes) : marche des rois mages par le Club Bushido
- samedi 3 janvier à 19h30 au cercle catholique : fête de Noël et galette des rois par la paroisse catholique
- vendredi 8 janvier à 19h30 à la salle des fêtes : vœux du maire
- mercredi 13 janvier au cinéma Rex : «Le Maroc» dans le cadre du cycle « connaissance du monde »
- samedi 16 janvier à 19h30 à la salle des fêtes : soirée baeckeoffe de la Laurentia
- mardi 19 janvier à 19h00 à l'hôtel de ville : commissions réunies
- 22 au 24 janvier au cercle catholique : théâtre alsacien par la troupe de Huttenheim
- Samedi 23 janvier à la salle des fêtes : bal de carnaval de l'ASB
- Mardi 26 janvier à 20h00 : conseil municipal
- Vendredi 29 janvier à 20h00 à la médiathèque : rencontre avec Patricia ARNOUX
- Samedi 30 janvier à 19h00 à la salle des fêtes : repas de la solidarité de l'ACPAHU
- Dimanche 31 janvier à la salle des fêtes : bourse BD/CD par l'ACPAHU
- Dimanche 31 janvier à 17h00 à l'église St Laurent : concert spirituel de l'ensemble « Parenthèses »

## 2) *Programmation des réunions de conseil municipal en 2016*

Les dates suivantes sont arrêtées pour les réunions de conseil municipal de l'année 2016, à savoir : 26 janvier, 23 février, 22 ou 29 mars, 26 avril, 31 mai, 28 juin, 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre, 6 décembre

### **3) Modification de la commission « cadre de vie »**

A la demande du groupe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » Monsieur Eric VILMAIN remplace Monsieur Christian JAEG, dans la commission « cadre de vie et sécurité »

### **4) Fermeture du point d'accueil de la CPAM**

Le point d'accueil de la CPAM à Benfeld sera fermé à compter du 18 décembre 2015, malgré les demandes effectuées auprès de la caisse, tant par les élus locaux que les parlementaires, voire les usagers.

## **2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Sci WEBER, pour un immeuble, sis 13-15 rue Clemenceau
- M Gilbert SCHNEIDER, pour une maison d'habitation, sise 9 rue du Donon
- Eric KAELBEL, pour une parcelle à bâtir, sise 11 rue des Pêcheurs
- Le Service des Domaines à Nancy et Monsieur Lionel SOBLER, pour une maison d'habitation, sise 11 rue du Châtelet
- Mme Marie-Christine GIANDINOTO, pour une maison d'habitation, sise 3 rue des Teinturiers
- Mme Nathalie BONTË, pur une maison d'habitation, sise 1 rue de la Dîme
- Monsieur Daniel MORIN et Mme Evelyne MARCOT, pour un local commercial, sis 5 rue Clémenceau
- Monsieur et Mme Claude THIRION, pour un garage sis 28 rue du Petit Rempart
- Monsieur Jean-Philippe MEYER et consorts, pour un terrain à bâtir, sis 10 rue du Rempart
- Le Groupe WACH et GF Immobilier, pour

## **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2015**

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015 est **adopté par 24 voix pour, 3 voix contre** (Benoît GSELL, Christian JAEG et Eric VILMAIN) et 1 abstention (Corinna BUISSON, pour absence à la séance)



**Cimetière**

concession trentenaire	290,00
concession dans le columbarium	550,00

**Location de la salle des sports ou salle de classe :**

pour les sociétés sportives de Benfeld, par heure	7,60
pour les sociétés extérieures, par heure	23,00
salle des sports et plateau pour le collège (selon convention, actualisée annuellement en fonction des heures d'utilisation)	
club house (forfait d'occupation hebdomadaire)	100,00

**Location du stade municipal :**

par match de football	70,00
par meeting d'athlétisme (y compris la salle)	40,00
utilisation des vestiaires et stade par l'ASB	1 400,00

**Divers :**

location de jardins ouvriers, par an	15,00
photocopie, la pièce	0,45
déclaration de prolongation d'ouverture	18,00
ramassage de bois mort	7,00
licence débit de boissons de 3ème catégorie	33,00
participation des exposants aux journées d'octobre	10,00
subvention pour rénovation de façade (m <sup>2</sup> )	4,40

**Droits d'entrée à la baignade municipale :**

par jour :	
adultes	1,60
scolaires, étudiants, militaires	0,80
- de 6 ans et + de 60 ans	gratuit
groupes de jeunes accompagnés (+ de 5 pers.)	0,80
cartes d'abonnement pour la saison :	
adultes	26,00
scolaires, étudiants, militaires	16,00
parents et enfants vivant sous le même toit	33,00

**Location de la Villa Jaeger pour des expositions :**

grande salle, par week-end	180,00
petite salle, par week-end	90,00
ou le don d'une œuvre significative (ce tarif est majoré de 50% en période de chauffe: 90,00 € et 45,00 €)	

**Droits d'utilisation du plan d'eau :**

Association de pêche et de pisciculture	57,00
Amicale de Plongée	57,00

## **Prix des maisons fleuries**

Grand prix (1)	100,00
1 <sup>er</sup> prix d'excellence (4)	70,00
prix d'excellence (13)	55,00
1 <sup>er</sup> prix d'honneur (24)	45,00
prix d'honneur (26)	35,00

## **Droits d'entrée à la médiathèque**

### *Frais d'inscription à l'année*

Livres et revues	
moins de 16 ans	gratuit
adultes	10,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	5,00
multimédia	
moins de 16 ans	5,00
adultes	20,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	10,00

### *Autres services*

Carte perdue	2,00
photocopie	
copie noir et blanc	0,10
copie couleur	0,50
carte 10 copies noir et blanc	1,00
carte 25 copies noir et blanc	2,00
carte 2 copies couleur	1,00
carte 5 copies couleur	2,00
frais de retard	
1 <sup>ère</sup> semaine	1,00
2 <sup>ème</sup> semaine	2,00
3 <sup>ème</sup> semaine	4,00
4 <sup>ème</sup> semaine	10,00
boîtier DVD cassé	0,50
boîtier CD cassé	0,20

### *Tarif de remboursement des documents*

Livre adulte	15,00
livre jeunesse et bandes dessinées	10,00
CD, CD-ROM	18,00
DVD	30,00
(pondération de 50% pour documents de + de 5ans pas de remboursement pour documents de + de 10 ans)	

### *Abonnements temporaires*

Adulte (demi-tarif)	4 et 10
jeunesse (livre gratuit) - multimédia	5,00
(caution de 50 € ou 100 € à partir de 3 abonnements)	

**adopté à l'unanimité**

## **+ crédits scolaires**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 23 novembre 2015,

après avoir entendu les explications de Mme Nathalie GARBACIAK, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

### **approuve**

les propositions d'affectation des crédits scolaires pour l'année 2015/2016 résumées comme suit :

#### **Affectations prioritaires :**

- fournitures scolaires (fonctionnement)	17 280,00 €
--	-------------

#### **Autres emplois :**

- classes vertes (écoles Rohan et Briand)	4 160,00 €
---	------------

- activités culturelles	2 472,00 €
-------------------------	------------

- transports scolaires (ski, excursions...)	<u>4 328,80 €</u>
---	-------------------

<b>Total des dépenses</b>	<b>28 237,80 €</b>
---------------------------	--------------------

**adopté à l'unanimité**

## **+ ) Loyer des terres communales**

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que jusqu'à présent, les fermages évoluaient selon la variation d'un indice fixé dans chaque département par arrêté préfectoral. La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a simplifié le dispositif et prévoit une nouvelle méthode d'indexation des fermages, à savoir un indice national. Ce nouvel indice devrait éviter les variations trop importantes en dents de scie d'une année sur l'autre.

Avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, un arrêté du ministre chargé de l'agriculture fixera cet indice national et constatera sa variation.

L'arrêté du 16 octobre 2015 indique que l'indice national des fermages s'établit à 110,05 (108,30 pour 2014).

L'année 2009 sert de base 100 et remplace la base 100 précédente instaurée en 1994.

Cela conduit à une augmentation des fermages de 1,61% pour l'ensemble des échéances à régler entre le 1<sup>er</sup> octobre 2015 et le 30 septembre 2016.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

considérant que les fermages ont évolué entre l'indice 108,30 pour l'année 2014 et 110,05 en 2015, soit une augmentation de 1,61%

vu l'avis émis par la commission des finances du 23 novembre 2015,

### décide

de fixer pour la saison 2015/2016 les tarifs de location des prés et terres communales comme suit :

- prés :	0,97 € l'are
- champs :	1,62 € l'are
- vergers :	2,35 € l'are
- terrains pour associations :	0,35 € l'are

Par ailleurs, l'assemblée décide de reconduire purement et simplement les locations des prés et terres communaux consenties antérieurement.

### adopté à l'unanimité

### *+ tarifs de location de la salle des fêtes et des salles polyvalentes*

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 23 novembre 2015,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

### décide

de fixer comme suit pour l'année 2016 les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente de l'Ecole Rohan :

### SALLE DES FETES

#### GRANDE SALLE

##### Bals :

sociétés locales	470,00
sociétés extérieures	1 120,00
+ 10% des droits d'entrée	



<b>Concert :</b>	
avec entrées payantes	470,00
sans entrées payantes	250,00
supplément en cas de repas	230,00
<b>Manifestations culturelles et sociales, expositions</b> (maximum deux jours)	
avec entrées payantes	550,00
sans entrées payantes	280,00
supplément en cas de repas	230,00
<b>Manifestations privées</b>	
<i>sociétés locales</i>	
avec repas	820,00
sans repas	550,00
supplément en cas de soirée dansante	230,00
<i>sociétés extérieures</i>	
avec repas	1 080,00
sans repas	930,00
supplément en cas de soirée dansante	230,00
<b>Bourse aux vêtements (les deux)</b>	700,00
<b>Tarif horaire pour manifestation spécifique</b> (majorés de 50% en période de chauffe)	94,00

#### AVANT SALLE

<b>Manifestations organisées en dehors de la période de chauffe</b>	
société ou personne privée de Benfeld	250,00
société ou personne privée de l'extérieur	350,00
<b>Manifestations organisées durant la période de chauffe</b>	
société ou personne privée de Benfeld	380,00
société ou personne privée de l'extérieur	480,00
<b>Tarif horaire pour manifestation spécifique</b> (majoré de 50% en période de chauffe)	55,00
<b>Heure de surveillance</b>	23,00

#### SALLE POLYVALENTE

<b>Activités culturelles</b>	gratuit
<b>Réunions associations locales</b>	
par soirée	24,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	250,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	160,00
<b>Réunions associations extérieures</b>	
par soirée	57,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	470,00

forfait annuel pour occupation mensuelle

330,00

**adopté à l'unanimité**

### ***b) Engagement de crédits d'investissement en 2016***

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que l'article 7 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 précise les dispositions à prendre relatives à l'engagement des crédits d'investissement dans le cas où le budget n'est pas voté au 1er janvier de l'exercice concerné.

Une circulaire interministérielle n° CD-4555 du 11 janvier 1989 notifiée par le trésorier municipal présente et détaille cette procédure budgétaire.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982, dite loi de décentralisation, modifiée par les dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, notamment les articles 15 à 22 relatifs à la procédure budgétaire,

vu les dispositions de la circulaire n° CD-4555 du 11 janvier 1989 relative à l'engagement de crédits d'investissement pour l'exercice à venir, si le budget primitif n'est pas voté à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice concerné,

considérant que le budget 2016 ne sera pas voté avant cette date,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 novembre 2015,

### **décide**

d'autoriser le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant total de 746 150 € :

20 Immobilisations incorporelles	<b>18 750 €</b>
202    Frais documents d'urbanisme	18 750 €
21 Immobilisations corporelles	<b>727 400 €</b>
2111    Terrains nus	5 000 €
2128    Agencements et aménagements	24 900 €
21312    Bâtiments scolaires	547 750 €
21318    Autres bâtiments publics	92 750 €

2151	Réseaux de voirie	500 €
2152	Installations de voirie	5 000 €
21534	Réseaux d'électrification	4 000 €
21578	Matériel et outillage	7 500 €
2158	Autre matériel et outillage	6 250 €
2182	Matériel de transport	3 000 €
2183	Matériel de bureau	8 875 €
2184	Mobilier	10 500 €
2188	Autres immobilisations	14 375 €

**adopté** par 25 voix pour

(3 voix contre : Christian JAEG, Benoît GSELL et Eric VILMAIN)

Monsieur Christian JAEG confirme la position déjà affirmée en 2014, considérant qu'une telle ouverture de crédits n'est plus conforme aux modes de gestion actuels, qu'il s'agit d'un contournement du débat d'orientation budgétaire et que cela représente une autorisation d'engagement de dépenses, sans avoir à solliciter l'avis du conseil municipal, qui doit rester seul compétent pour approuver les choix d'investissement, d'autant que la rigueur s'imposera à l'avenir. Dans ces conditions le groupe vote contre.

### *c) Fixation d'un tarif pour l'école de musique*

Madame Stéphanie GUIMIER, maire-adjoint, informe l'assemblée que des grands élèves ou anciens élèves de l'école de musique souhaitent participer à l'ensemble de flûtes, existant déjà à ce jour, mais ne suivent aucun enseignement dans l'école.

Dans le futur, une telle situation pourrait également concerner d'autres formations : ensemble baroque, orchestre des jeunes...

Afin de garder un lien contractuel avec l'école de musique, il peut être envisagé de créer un tarif spécifique pour les musiciens qui intègrent une formation musicale dépendant de l'école de musique sans suivre d'enseignement musical.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Stéphanie GUIMIER, maire-adjoint,

vu la proposition de la directrice de l'école de musique

vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 novembre 2015

## **décide**

d'instaurer un tarif spécifique de 30 € par trimestre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les musiciens qui participent aux formations musicales issues de l'école sans suivre les cours de cette dernière.

### **adopté à l'unanimité**

Monsieur Benoît GSELL interroge sur la possibilité de rendre l'école de musique intercommunale. Le maire indique que dans le cadre des discussions en cours pour la fusion des 3 communautés de communes le devenir des écoles de musique présentes sur le territoire sera un des points à aborder, mais qu'il est prématuré de transférer cette compétence avant.

### ***d) Cession de logements par DOMIAL***

Madame Mona PAJOLE, maire-adjoint, informe l'assemblée que la SA d'HLM DOMIAL, envisage de vendre 15 logements situés 7 et 13 impasse Blumstein à Benfeld (sur un total de 43).

Conformément aux dispositions du Code de la Construction, notamment l'article L 443-7, la commune est amenée à émettre un avis quant à ce projet.

Il s'agit de 15 logements, dont la vente sera proposée en priorité aux locataires occupants et en cas de vacance, à l'ensemble des locataires de la société habitant dans le département.

La ville de Benfeld avait accordée sa garantie d'emprunt pour 1 prêt de la CDC, dont l'encours au 31 juillet 2015 est le suivant :

- 1 108 357,89 € pour le contrat n° 471372 arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2030

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Mme Mona PAJOLE, maire-adjoint,

vu la demande présentée par la SA d'HLM DOMIAL en vue de la vente de 6 pavillons à BENFELD,

compte tenu du nombre et de la nature des logements concernés, sachant que le parc total de logements sociaux sur la commune est de 347 à ce jour,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 23 novembre 2015,

## **décide**

de réserver un avis favorable à la demande de DOMIAL pour la cession des logements susindiqués.

## **demande**

compte tenu de la garantie accordée par la commune pour le prêt suscité,

- que les recettes de chaque vente soient affectées à la diminution de l'encours des prêts concernés
- que le montant de la garantie d'emprunt soit diminué des mêmes montants

**adopté à l'unanimité**

## **5) URBANISME ET TRAVAUX**

### ***a) adhésion à la démarche zéro pesticide : adhésion à la charte avec la Région***

Monsieur Louis ZOBÈÏDE, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 5 mai 2015 le conseil municipal s'est engagé dans une démarche pour la mise en place d'un plan de gestion différenciée des espaces verts à Benfeld.

La première phase d'analyse sur la base de la proposition du FREDON Alsace est en cours et les conclusions seront présentées aux élus en début d'année.

Dans ce même cadre, la Région Alsace propose d'adhérer à l'opération de distinction « commune nature » qui se déroule tous les 2 ans, permettant d'obtenir un label et de matérialiser l'engagement de la commune dans une démarche progressive et continue.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Louis ZOBÈÏDE, maire-adjoint,

***émet***

un avis favorable à la participation de la commune à la prochaine édition de remise de distinction « commune nature »

***autorise***

le maire à signer la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace (démarche « zéro pesticide » dans les termes du projet joint en annexe

**adopté à l'unanimité**

Monsieur Christian JAEG souhaite que la démarche « zéro pesticide » soit étendue à l'ensemble du territoire communal et plus particulièrement aux terres agricoles situées à proximité des zones d'habitation ou d'activité. Il est rappelé

que la démarche engagée avec la FREDON et la région ne concerne pour le moment que des espaces publics communaux.

### ***b) ATIP - Approbation des conventions relatives aux missions retenues***

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que la ville de Benfeld a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération des 24 mars 2015 et 5 mai 2015

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- La tenue des diverses listes électorales,
- L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

- **Concernant l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme**

En application de l'article 2 des statuts, et de l'article R 423-15 du code de l'urbanisme, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme.

La prise en charge de cette mission est réalisée dans le cadre des modalités prévues par la convention ci-jointe en annexe.

Dans ce cadre, l'ATIP apporte son concours pour la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés dans les conditions prévues à la convention à savoir l'instruction réglementaire des demandes, l'examen de leurs recevabilités et la préparation des décisions.

Le concours apporté par l'ATIP donne lieu à une contribution fixée par habitant et par an dont le montant est déterminé par délibération du comité syndical. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année n est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1er janvier de l'année n (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

Pour 2016 la contribution est fixée à 2 € par habitant et par an.

- **Concernant l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme, l'assistance à l'élaboration de projets de territoire, le conseil juridique complémentaire à ces missions.**

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), projet de requalification du centre ville correspondant à 61 (soixante et une) demi-journées d'intervention

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint ;

*approuve*

la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme joint en annexe de la présente délibération.

*prend acte*

du montant de la contribution 2016 fixée par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2 € par habitant et par an.

*approuve*

la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante jointe en annexe de la présente délibération :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), projet de requalification du centre ville correspondant à 61 (soixante et une) demi-journées d'intervention (solde de la mission en cours ayant fait l'objet d'un marché public avec le Département – SDAUH d'Obernai en date du 13 février 2015)

*prend acte*

du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

*autorise*

le maire à signer :

- la décision de résiliation du marché en cours
- le décompte de liquidation y afférent
- la convention à la mission d'accompagnement technique pour la requalification du centre-ville
- la convention relative à la mission d'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

*dit que*

la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, sous-couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Président de la communauté de communes

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

**adopté par 27 voix pour**  
(1 abstention : Christophe FURST)



## **6) Centre de Gestion du Bas-Rhin : affiliation volontaire**

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que le Centre de Gestion a été sollicité par l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) et par le Syndicat Mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Molsheim, Mutzig et environs (SMICTOMME) pour une affiliation volontaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, « *il peut être fait opposition à cette demande par les 2/3 des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins le 3/4 des fonctionnaires concernés ou par les 3/4 de ces collectivités et établissements représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés* »

Il appartient à l'assemblée de faire connaître son éventuelle opposition à cette demande d'affiliation avant le 22 décembre.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

#### **émet**

un avis favorable à l'affiliation de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) et par le Syndicat Mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Molsheim et environs (SMICTOMME) au Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **adopté à l'unanimité**

### **Questions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»**

Monsieur Benoît GSELL, au nom du groupe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » pose les questions suivantes :

- 1) *Quelles sont les actions réellement menées pour faire cesser les troubles de l'ordre public, ainsi que les troubles de voisinage causés par des individus non respectueux des lois et de la tranquillité de nos concitoyens ?*

En réponse, le maire trouve cette question étonnante car elle était à l'ordre du jour des deux dernières séances de commissions réunies, le 15 septembre et 20 octobre. La réflexion reste d'ailleurs ouverte à l'ensemble des groupes politiques.

Lors des deux commissions l'équipe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » n'avait aucune proposition concrète à faire.

Nous avons fait des propositions de rencontre avec les jeunes et comme ancien cadre dans le domaine de l'éducation vous avons même proposé de vous joindre au groupe ; chose que vous avez refusée, montrant par votre décision votre volonté de ne pas vous investir dans ce dossier.

Heureusement nous étions plus réactifs :

Avec Louis Zobeide, nous avons rencontré l'adjudant chef Scherer, référent sureté du groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin, spécialisé dans cette problématique ; selon lui la problématique reste difficile à traiter

Lors de la commission réunie du 20 octobre nous avons unanimement voté pour un aménagement d'un terrain de la COCOBEN qui intègre certains des conseils de l'Adjudant chef Scherer à proximité du stade Kern

Lors de la rencontre des responsables du SAJ à Rossfeld le 9 octobre dernier, j'ai interpellé les animateurs concernant cette problématique. Ils nous ont orientés vers le J. E. E. P.

Mona Pajole a rencontré cette structure. Elle peut nous donner quelques éléments

L'association JEEP (Jeunes Equipes d'Education Populaires), qui s'appelait auparavant Profil Prévention, est une association financée par la Ville d'Erstein et la communauté de communes du Pays d'Erstein qui travaille en direction des familles (soutien à la parentalité) et des jeunes de 10 à 25 ans, avec comme objectifs de prévenir des situations d'inadaptation sociale, accompagner l'insertion des jeunes, assurer le lien avec les différentes institutions (mission locale, SAJ, conseil départemental...), proposer des chantiers éducatifs (notamment avec Réagir depuis octobre 2015).

Monsieur Gabriel DI GREGORIO, directeur et Mme Cécile COLLINET, éducatrice spécialisée en charge du canton d'Erstein, de même que le SAJ se tiendront à la disposition des élus lors de la séance de commissions réunies du 19 janvier 2016 à 19h00.

De toute évidence, cette problématique nécessite l'intervention de personnes spécialisées dans ce domaine

- 2) *Y a-t-il des dispositions mises en place pour protéger les habitants de benfeld contre les trafics de transit de camions étrangers y compris aux horaires interdits sur la 1083 et la RD5 ?*

*Cette protection a pour objet la lutte contre la pollution aux particules fines et sa conséquence sur la santé ainsi que la lutte contre le bruit.*

*Malgré nos demandes, nos suggestions et la motion souhaitée par le conseil municipal, nous constatons que rien ou pratiquement rien n'est fait alors que des actions concrètes sous la responsabilité du maire devraient être entreprises. Qu'attendez-vous pour agir ?*

Pour ce qui concerne les particules fines, après information auprès de la Préfecture, il est clairement spécifié que cette compétence dépend de la Préfecture et non du maire (voir conseil municipal du 5 de mai 2015, ou vous avez été destinataire du courrier du Préfet).

La compétence du maire se limite à l'aménagement adaptée de la voirie qui doit favoriser les transports doux. Notre rôle est de ne pas développer les traversées des poids lourds de notre commune en favorisant un plan d'aménagement des entreprises cohérent est respectueux des riverains...

Concernant le passage des poids lourds, une interdiction de passage sur la RD5 pour relier Herbsheim à Kertzfeld, ne va pas arrêter leur activité. Ils vont faire le détour par Sand ou Huttenheim avec comme conséquence :

- Une augmentation de la distance donc une pollution CO2 plus importante et une augmentation particules fines,
- Une augmentation de la durée du trajet donc plus de charges pour l'entreprise,
- Un report de la problématique vers d'autres communes.

S'agit-il de cette politique que nous voulons mettre en place ?

Depuis le mois de mai, date à laquelle nous vous avons signalé que la compétence était du ressort de la Préfecture et de l'ARS ; quelles actions, l'association « une nouvelle dynamique pour Benfeld » a-t-elle entreprise vis-à-vis de ces deux administrations ?

Concernant la RD 1083, Monsieur Louis Zobeïde rappelle les diverses informations déjà communiquées lors de réunions de conseil municipal précédents, de commissions réunies et de la commission du cadre de vie du 19 mai 2015. Un récent contact avec la gendarmerie de Sélestat et de Benfeld, confirme également que des contrôles réguliers sont effectués et que les véhicules non autorisés ou en infraction sont verbalisés.

## **8) RAPPORT DES COMMISSIONS**

Madame Stéphanie GUIMIER présente le compte-rendu de la commission culturelle qui s'est réunie le 19 novembre dernier.

Après un rapide bilan positif des Journées d'Octobre 2015, la commission a passé en revue les différentes animations de Noël auxquelles elle s'est associée, à savoir :

- le calendrier de l'Avent géant sur le thème des Maisons du Monde, autour duquel en association avec la commission cadre de vie, il sera proposé chaque jour de la semaine, une petite animation en complément de l'ouverture de la fenêtre par le veilleur de nuit. Merci aux conseillers pour leur implication, autour d'un conte, d'une pièce de théâtre ou d'une chanson.

- Un concert de l'Orchestre de Chambre de Sélestat le vendredi 18 décembre à 20h à l'église St-Laurent
- La fête du bredele sera reconduite le dimanche 20 décembre, elle s'articulera, tout d'abord autour du concours amateur de bredele que propose la commission culturelle pour la 2<sup>e</sup> édition. Les 4 catégories de prix ont été reconduits : le goûteux, le beau, l'original et le traditionnel et le règlement du concours revu.
- Le même dimanche à partir de 14h30, une exposition de crèches du monde à l'église St-Laurent, comportant plus de 80 crèches de la collection privée de Madame Rolande Hermant de Kogenheim.
- l'animation du centre-ville, en collaboration avec l'Union des Commerçants
- à 17h, le concert de partage « Benfeld chante Noël », qui réunira chanteurs, musiciens, chorales, orchestres, petits et grands, de notre Ville.

En dernier point la commission a listé l'ensemble des manifestations culturelles programmées pour 2016.

Madame Mona PAJOLE informe les conseillers des décisions prises lors de la dernière commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence alloués, les dons acceptés et les nouvelles redevances applicables à la RPA pour l'année 2016, qui restent inchangées, à l'exception du tarif des garages loués par des personnes extérieures à la résidence qui passent de 59 à 60 € par mois.

Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à la collecte de denrées pour la Banque Alimentaire qui a permis de collecter près de 5,43 tonnes de produits, soit une diminution de près de 16% par rapport à 2014. Elle donne également des informations sur le nombre de bénéficiaires des distributions qui ont repris en septembre à raison de 2 fois par mois.

Pour la fête de Noël des aînés, 200 personnes ont participé et manifesté leur satisfaction, tant pour le repas que l'animation. Elle remercie les conseillers municipaux et l'entraide pour leur aide à l'organisation de cette manifestation.

Monsieur Louis ZOBÉIDE informe l'assemblée des points débattus lors de la commission du cadre de vie et de la sécurité du 18 novembre 2015, à savoir :

- La poursuite et le renforcement de la campagne anti-déjection canine avec mise en place de distributeurs à sachets supplémentaires (rue d'Athènes, secteur de la salle des fêtes) et choix du slogan pour la campagne hivernale.
- Le calendrier de l'avent sera installé du 1<sup>er</sup> au 24 décembre et la présence des deux veilleurs pour l'ouverture des fenêtres sera quotidienne. Le thème de cette année est « les maisons du monde ». Une animation sera également proposée quotidiennement.

- Un bilan suite à la mise en place de la zone bleue au centre-ville qui est positif
- La circulation et le stationnement aux alentours de la gare restent anarchiques. Une présence plus régulière de l'ASVP est demandée.
- Le parking Est de la gare est achevé et ouvert aux usagers depuis le 16 novembre avec 225 places
- Une réflexion est engagée pour une intervention dans les écoles sur les mesures à prendre et les conduites à tenir en matière d'incivilité (proposition de Claude WEIL)
- La mise en place d'une barrière à l'intersection de la rue du Petit rempart et de la rue du pont Neuf pour éviter le stationnement à la sortie de l'école
- Une convention avec la Ligue contre le Cancer pour l'implantation de panneaux « défense de fumer » dans les aires de jeux publiques suite au décret du 29 juin 2015

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h25 en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous et en espérant rencontrer les conseillers lors des diverses manifestations du mois de décembre.